RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENET,

- Vu la Constitution;
- **Vu** le décret n°92/088 du 04 mai 1992 portant organisation des Services du Premier Ministre ;
- **Vu** le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145-bis du 04 août 1995 ;
- **Vu** le décret n°92/196 du 25 septembre1992 portant organisation du Cabinet du Premier Ministre ;
- **Vu** le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- **Vu** le décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

ARRETE:

<u>ARTICLE 1er.</u> Monsieur **Victor MSONGO MUKURI**, Cadre Contractuel d'Administration, matricule 739 899-V, est, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommé Chef de Service Intérieur au Cabinet du Premier Ministre, en remplacement de Monsieur MEKAKO Hans NJUMA, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

SERVICES DU PREMIER MINISTRATIVES

DIRECTION DEST DES REQUES CONFORME

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Yaoundé, le 17 AOUT 2077

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Joseph DION NGUTE